

Nous savons combien la fumée est dangereuse pour les adolescents

OPINION

La force d'une société se mesure à la protection qu'elle accorde aux enfants: cette reformulation d'une phrase du préambule de notre Constitution fédérale pourrait résumer l'enjeu de la votation sur l'interdiction de la publicité pour le tabac auprès des enfants.

En Suisse, la moitié des fumeuses et des fumeurs a commencé à fumer avant sa majorité, soit avant 18 ans. Or à ces jeunes, l'envie de fumer n'est pas venue spontanément, naturellement, instinctivement et sans raison, bien sûr que non; elle a au contraire été savamment nourrie, alimentée et entretenue par une publicité qui leur est spécialement dédiée et adressée, usant de tous les raffinements de la technologie et de la psychologie.

Quant à la réalité des ravages de la fumée, elle est tout simplement affolante. Chaque année, ce sont plus de 9500 personnes qui meurent en Suisse de maladies liées au tabac. En somme, quand la publicité pour la fumée peint le ciel en bleu et promet des espaces infinis, la réalité des personnes malades de la cigarette est frappée de noir et la détresse promise à leurs proches est – elle aussi hélas – infinie.

Nous savons aussi aujourd'hui combien la fumée est dangereuse pour les adolescents. Selon les études indépendantes menées sur cette question, la nicotine limite et menace la croissance



REBECCA RUIZ

CONSEILLÈRE D'ÉTAT VAUDOISE,
CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ
ET DE L'ACTION SOCIALE

L'hypocrisie des opposants va jusqu'à confondre sciemment l'innocuité du cervelas avec le désastre promis aux fumeuses et aux fumeurs

harmonieuse des adolescentes et des adolescents. Les jeunes femmes qui cèdent à la fumée tant vantée dans les publicités qui leur sont adressées courent des risques accrus de thromboses, d'accidents vasculaires cérébraux ou d'infarctus.

Face au décalage entre le moment de la

consommation du tabac et les effets délétères qu'elle entraîne, le discours de la responsabilité individuelle ne tient pas. En limitant les engagements que peuvent prendre les jeunes avant d'atteindre 18 ans, on les protège légitimement contre un contrat ou une décision aux conséquences difficiles à mesurer. En revanche, on continuerait à encourager par la publicité leur engagement dans la consommation d'un produit nocif voire mortel avant même leur majorité? L'hypocrisie des opposants se révèle ici, qui vont jusqu'à confondre sciemment, par affiche et pour mener campagne, l'innocuité du cervelas avec le désastre promis aux fumeuses et aux fumeurs.

Bref, l'initiative sur laquelle nous sommes toutes et tous appelés à voter le 13 février prochain n'a rien de liberticide, rien d'excessif, rien de compliqué. Il s'agit tout simplement de décider si nous voulons protéger nos enfants ou non de la publicité en faveur du tabac.

L'initiative s'appelle «Enfants sans tabac». Et fort heureusement, il ne se trouve plus personne pour contester que ce titre soit aussi un objectif pour notre société. Le vote donne l'occasion d'avaliser des instruments efficaces et concrets. Alors, il faut passer de la parole aux actes et protéger sérieusement les enfants, avec un oui clair et net le 13 février. ■